

Maeva 'e 'ia ora na

université de la Polynésie française !

RÉUNION DE RENTRÉE INSPÉ MASTER 1 MEEF 2024 - 2025

SOMMAIRE

- 1 – Présentation de l'INSPÉ
- 2 – Calendriers et dates clés
- 3 – Règlement général des études - Règlement spécifique des études
- 4 – Stages
- 5 – Fonctionnement
- 6 – Evénements INSPÉ

PRÉSENTATION DE L'INSPÉ

1^{er} DEGRÉ

- ▶ **M1 MEEF1 PE : Professorat des écoles**
- ▶ **M2 MEEF1 PE : Professorat des écoles**
- ▶ **T0 1^{er} degré : Lauréat du concours CERPE (PE stagiaires - CEAPF)**

MEEF 3

- ▶ **M2 MEEF3 Encadrement éducatif – Conseiller Principal d'Éducation**

2nd DEGRÉ

- ▶ **M1 MEEF2 PLC Anglais**
- ▶ **M1 MEEF2 PLC Histoire-Géographie**
- ▶ **M1 MEEF2 PLC Lettres**
- ▶ **M1 MEEF2 PLC Tahitien-Lettres**
- ▶ **M2 MEEF2 PLC Mathématiques**
- ▶ **M2 MEEF2 PLC Économie-Gestion**
- ▶ **T0 2nd degré : Lauréat des concours 2nd degré (PLC stagiaires)**

MEEF 4

- ▶ **M2 MEEF4 Pratiques et ingénierie de la formation – Médiation Scientifique et Culturelle**



- Président du Conseil d'Institut (CI)
Alain MOUGNIOTTE
- Présidente du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)
Sylvie ANDRÉ

Horaires d'ouverture	
Pôle administration - Scolarité	
Lundi à jeudi	7h15 – 12h00 13h20 – 16h30
Vendredi	7h15 – 12h00 13h20 – 15h30

Nuiova
HASCOËT

- Accueil
- Secrétariat
- Soutien direction

Elisabeth
KIIHAPAA

- M2 MEEF1 PE
- M2 MEEF2 PLC Économie-Gestion
- M2 MEEF3 EE - CPE
- M2 MEEF4 PIF - MSC

Miranda
UTIA

- M1 MEEF2 PLC Anglais
- M1 MEEF2 PLC Histoire-Géographie
- M1 MEEF2 PLC Lettres
- M1 MEEF2 PLC Tahitien - Lettres

Marthe
TEOTAHI

- M1 MEEF1 PE
- M2 MEEF2 PLC Mathématiques
- T0 1^{er} degré
- T0 2nd degré

1 adresse mail :

secretariat-inspe@upf.pf

1 seule
interlocutrice
par parcours

1 adresse mail :

scolarite-inspe@upf.pf

Bien préciser dans l'objet du mail le **parcours** concerné par votre demande

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES			
Mention de master	REP	Parcours	RP
1er degré	Jean CHAUMINE	M1 MEEF1 PE	Hinano LIVINE
		M2 MEEF1 PE	Anita YU
		T0 1er degré	Heidi BRINGOLD-SAUVAGEOT
2nd degré	Zehra GABILLON	M1 MEEF2 Anglais	Zehra GABILLON
		M1 MEEF2 Histoire-Géographie	Gerbert BOUYSSOU
		M1 MEEF2 Lettres	Carole ATEM
		M1 MEEF2 Tahitien-Lettres	Tonyo TOOMARU
		M2 MEEF2 Économie-Gestion	Jean CHAUMINE
		M2 MEEF2 Mathématiques	Jean-Marc RAVIER
		T0 2nd degré	Habiba MILÉSIE
MEEF3		M2 MEEF 3 EE- CPE	Stéphane BRAVARD
MEEF4		M2 MEEF4 PIF - MSC	Rodica AILINCAI

CHARGÉ(E)S DE MISSION (CM)	
Mission	CM
Recherche	Zehra GABILLON
Égalité Filles-Garçons	Heimata LEMAIRE Stéphane BRAVARD
Transition écologique et dvpt durable	Caroline DESBOIS-DALMON Teraitua YVON

CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2024-2025

DATES CLÉS

Dates clés – semestres impairs

Semestre impair	Date
Début des cours	Mercredi 14 août 2024
Fin des cours	Jeudi 12 décembre 2024
Fin demande dispense d'assiduité	Vendredi 13 septembre 2024
Vacances 1 INSPE	Du samedi 14 au dimanche 22 septembre 2024
Vacances 2 INSPE	Du samedi 26 octobre au dimanche 03 novembre 2024
Fin changement d'option	2 semaines suivant le début de l'enseignement
Fin délibération jury	Vendredi 31 janvier 2025

Dates clés – semestres pairs

Semestre pair	Date
Début des cours	Lundi 13 janvier 2025
Fin des cours	Vendredi 06 juin 2025
Fin demande dispense d'assiduité	Mercredi 12 février 2025
Vacances 3 INSPE	Du samedi 15 au dimanche 23 février 2025
Vacances 4 INSPE	Du samedi 05 au dimanche 13 avril 2025
Fin changement d'option	2 semaines suivant le début de l'enseignement
Fin délibération jurys	Mercredi 18 juin 2025

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES (RGE) RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES (RSE) 2024-2025

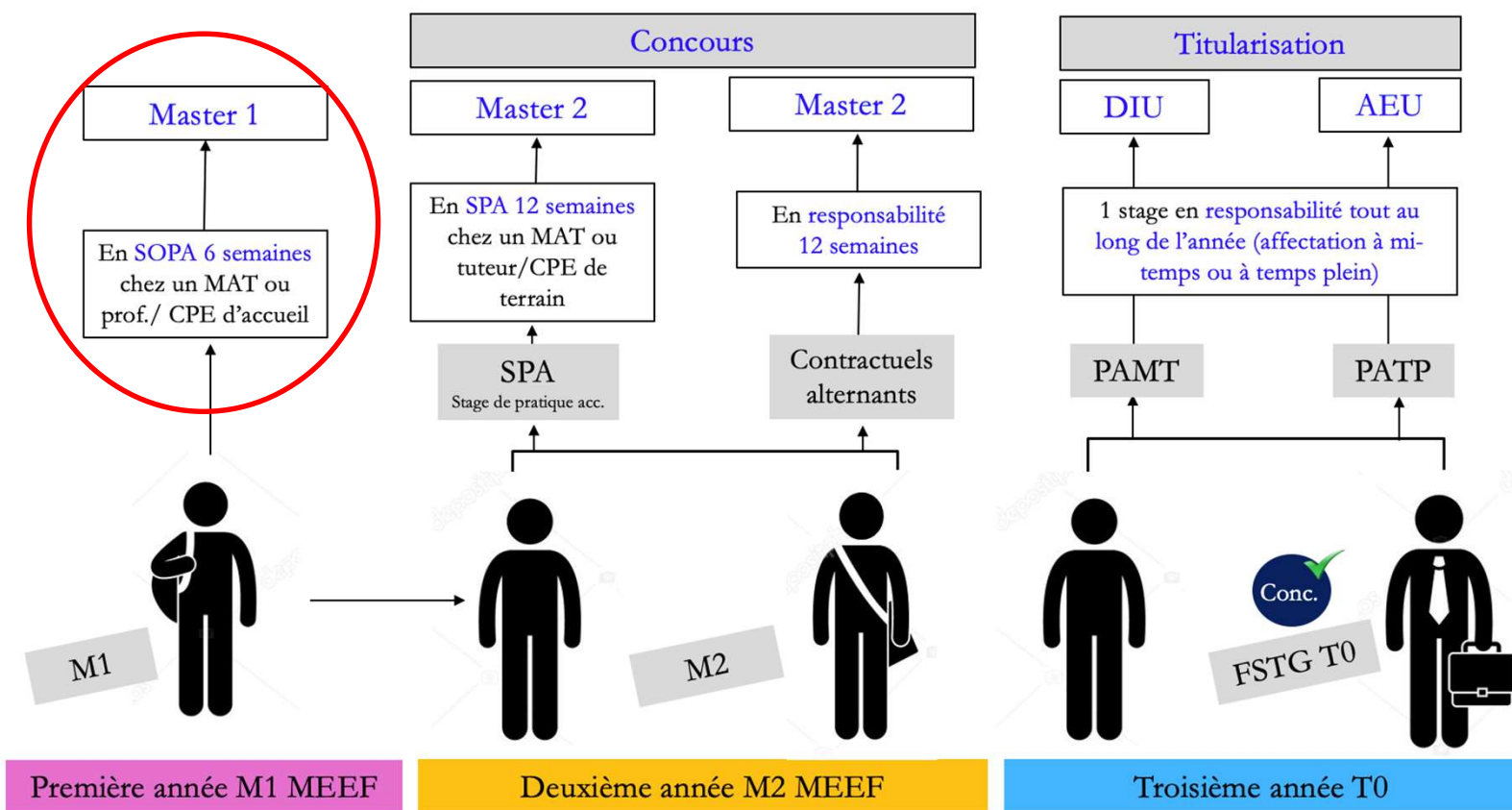
Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime d'assiduité	Assiduité obligatoire aux TD, TP et aux évaluations	RGE article 6
Régime d'assiduité	La présence de TOUS les étudiants est obligatoire pendant les stages	RSE article 4

Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Charte des examens	Les CC inscrits sur l'EDT publié sur l'ENT des étudiants valent convocation des étudiants assidus	RGE annexe 1 Convocation
Dispensés d'assiduité	Evaluation sur la base d'un examen unique qui prend place aux mêmes jour et heure que la dernière épreuve de CC des assidus	RGE article 7 RSE article 3
Charte des examens	La convocation aux évaluations pour les étudiants dispensés d'assiduité se fait par affichage en ligne sur l'espace dédié	RGE annexe 1 Convocation
Charte des examens	Il appartient aux étudiants dispensés d'assiduité de confirmer leur présence par retour de courrier électronique	RGE annexe 1 Convocation

Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime des études	En masters MEEF, il n'y a pas de seconde chance. Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.	RSE article 3
Régime d'assiduité	A chaque semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il effectue moins de $\frac{3}{4}$ du temps de stage en établissement ou en école (et ce même en cas d'absence justifiée)	RSE article 4

Domaine	Contenu	Référence RGE-RSE
Régime des examens	Au sein du Master MEEF 1 PE , l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 5/20 aux enseignements de « Français » et de « Mathématiques »	RSE article 5
Régime des examens	Au sein du Master MEEF 2 PLC et MEEF 3 EE , l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 5/20 à chaque EC disciplinaire	RSE article 5
Régime des examens	Au sein du Master MEEF , l'étudiant est déclaré défaillant s'il n'obtient pas au minimum la note de 7/20 aux enseignements de l'EC « Stage »	RSE article 5
Régime des examens Mécanismes de compensation	Il n'y a pas de compensation dans les masters MEEF entre les semestres 7 et 8 du M1, 9 et 10 du M2	RSE article 6

STAGES



Stages 2nd degré

Calendrier M1 MEEF 2 2024-2025

	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 J		1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 V		2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 S		3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D		4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 L		5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 M	Vacances INSPE	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M		7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 J		8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 V		9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 S		10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 D		11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 L	Ouverture Admi. Pré-rentre obligatoire des enseignants	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	matin : accueil M1	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	Début cours	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 J		15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V		16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 S		17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 D		18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 L		19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M		20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M		21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J		22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V		23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S		24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 D		25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 L		26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M		27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M		28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 J		29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 V		30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 S		31 M	31 J	31 V	31 M	31 V	31 L	31 L	31 S	31 S	31 S	31 J

Modalités des stages INSPÉ

Parcours	Organisation des stages	Nbre de visites tuteur INSPE	Evaluation
M1 MEEF SOPA	6 semaines (3x2 ou 2x3)	0	1 dossier de l'étudiant par semestre

Extrait du RSE

Article 4 : Régime d'assiduité (cf. RGE, art. 6)

La présence de tous les étudiants, y compris les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité en application de l'article 6 du règlement général des études (RGE), est obligatoire pendant les stages prévus dans le cadre des formations dispensées par l'INSPÉ.

À chaque semestre des masters MEEF 1, MEEF 2 et MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il effectue moins de $\frac{3}{4}$ du temps de stage en établissement ou en école (et cela même en cas d'absence justifiée). Par ailleurs, l'évaluation de l'EC « stage » tiendra compte de l'assiduité de l'étudiant pendant les périodes de stage, notamment en cas d'absence(s) non justifiée(s).

À leur demande, les étudiants, assidus ou dispensés d'assiduité, inscrits en MEEF 4 ou les étudiants dispensés d'assiduité des autres masters de l'INSPÉ peuvent néanmoins bénéficier d'un aménagement spécifique afin d'adapter l'emploi du temps des stages prévus dans leur formation à leurs contraintes professionnelles ou personnelles.

L'évaluation de l'EC « stage » tiendra compte de l'assiduité de l'étudiant pendant les périodes de stage, notamment en cas d'absence(s) non justifiée(s).

Au sein des parcours des masters MEEF 1, MEEF 2 et MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il n'obtient pas au minimum la note de 7/20.

FONCTIONNEMENT

▶ **Maquettes, descriptifs, MCCC INSPÉ :**

Disponibles sur

<https://inspe.upf.pf/formation-initiale/calendriers/>

<https://inspe.upf.pf/formation-initiale/carte-de-formation-inspe/>

▶ **Emplois du temps :**

Disponibles sur Zimbra et Kioskweb (<https://applis-gen-proxy.ent.upf.pf/kioskweb/diplome>)

A consulter régulièrement.

Pas de changement sans passer par l'enseignant de l'UE ou de l'EC

▶ **Mails :**

Communication uniquement via l'adresse mail étudiant :

prenom.nom@etudiant.upf.pf

Préciser votre parcours de formation pour un traitement dans les meilleurs délais

▶ **Assiduité :**

Émargement à partir des feuilles transmises par l'enseignant

▶ **Absence en cours :**

Justificatif à transmettre par mail à secretariat-inspe@upf.pf

Copie au responsable pédagogique

Dans un délai de 7 jours à compter du 1er jour d'absence

▶ **Absence à un examen :**

En cas d'absence à un examen, l'étudiant en informe l'enseignant concerné, en copie le RP. Il envoie un justificatif d'absence dans un mail unique au secrétariat, au RP et à l'enseignant concerné dans un délai de 7 jours suivant l'absence.

Il échange avec l'enseignant concerné, en copie le RP, des modalités d'une épreuve de substitution éventuelle (à l'appréciation de l'équipe pédagogique).

La nature et la durée précises de ces épreuves, ainsi que leur coefficient sont définis dans les maquettes de chaque parcours.

Il n'y a pas de seconde chance. Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.

Chaque épreuve est organisée en dehors des cours magistraux (CM) et donne lieu à une notation de 0 à 20.

Les dates des évaluations seront portées à la connaissance :

- de la scolarité dès que possible pour chaque semestre,
- des étudiants au plus tard un mois après la rentrée de chacun des 2 semestres.

Les étudiants dispensés d'assiduité sont évalués sur la base d'un examen unique qui prend place aux mêmes jour et heure que la dernière épreuve de CC proposée aux étudiants assidus. Ils sont informés de ces dispositions au moment de leur inscription lorsqu'ils prennent connaissance des MCCC des enseignements du parcours choisi.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de CC, l'équipe pédagogique, composée *a minima* du responsable pédagogique et de l'enseignant en charge de l'enseignement concerné par l'absence, établit la moyenne de l'intéressé à partir des épreuves subies si elle les juge en nombre suffisant. Si ce nombre est jugé insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une épreuve spécifique au choix de l'équipe pédagogique. Si l'équipe pédagogique décide de ne pas mettre en place d'épreuve de substitution, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée.

RSE 2024-2025, p.5

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu (CC) ou à l'examen unique (EU), l'étudiant concerné est déclaré défaillant dans cet enseignement. Cela équivaut à un ajournement pour le calcul de sa moyenne : dès lors, il ne peut être admis. En conséquence, il doit se représenter l'année d'ouverture suivante (et s'il est autorisé à redoubler dans ce même parcours de formation) à l'examen unique ou aux CC, le cas échéant, dans l'enseignement concerné. Seuls les cas de force majeure dûment constatés par le président de l'université peuvent donner lieu à une épreuve de remplacement (cyclone, grève générale...).

RSE 2024-2025, p.6

▶ **Absence en stage** :

Se référer à la procédure indiquée dans les cadrages des stages.

▶ **Parking** :

Strictement réservé au personnel de l'INSPE/UPF

Aménagements particuliers (mobilité réduite, grossesse, ...)

- ▶ **Interdiction de manger et de boire dans les salles de cours**
- ▶ **4 zones sont dédiées aux fumeurs**
- ▶ **Tenue correcte à l'INSPÉ et en école/établissement scolaire**
- ▶ **Langage approprié à l'INSPÉ et en école/établissement**
- ▶ **Ponctualité, vigilance, respect des échéances pour les rendus**
- ▶ **Prêt de matériel au service numérique et innovation**
- ▶ **Médiathèque (photocopieur), ludothèque espace étudiants (tables, micro-ondes, restaurant U, BU)**

ÉVÉNEMENTS INSPÉ

ÉVÉNEMENTS 2024-2025

Phileact	06 au 14 septembre 2024
Fête de la science (voir site heiva des sciences)	04 au 18 octobre 2024 Thème : « Océan de savoirs »
Conférences AME (Aires marines éducatives)	19 au 21 novembre 2024
Ludovia	29 au 31 janvier 2025 Thème : « Le numérique, des liens qui libèrent »
Journées EDD	À définir
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	À définir

ÉVÉNEMENTS 2024-2025

Semaine égalité filles-garçons	À définir
Journée polynésienne Festival 'Ite mata roa	À définir

MERCI DE VOTRE ATTENTION MĀURUURU